

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2013

La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale

Déclaration du groupe de la CGT

L'avis met en évidence l'enjeu que représente la RSE si l'on veut replacer les dimensions sociales et environnementales au cœur de notre développement économique.

D'abord essentiellement appuyée sur des démarches volontaristes de grandes entreprises, la RSE s'est ensuite structurée à tous les niveaux, international, européen et national. L'avis explicite cette évolution et éclaire sur la place incontournable qu'elle occupe maintenant.

La CGT partage cette analyse et les préconisations qui en découlent.

Elle estime que le dialogue sociétal avec les parties prenantes est, en effet, essentiel pour réduire les impacts négatifs de l'activité d'une entreprise sur son environnement. Ainsi, la CGT considère la responsabilité mère/filiales comme un enjeu majeur de la RSE pour lutter contre les effets induits de *dumping* social et environnemental, et la proposition du CESE constitue un premier pas dans ce sens. Enfin, si pour l'instant, la RSE est essentiellement bâtie sur de la *soft law*, même si les Points de contact nationaux - dont il faut indubitablement renforcer l'indépendance - participent de la construction jurisprudentielle, il n'en demeure pas moins qu'il est incontournable de l'articuler avec un pouvoir de contrainte, sauf à dire que la société peut se contenter d'un coup de peinture verte sur l'économie, ce que les Anglais appellent le *greenwashing*.

La RSE ne peut être, en effet, une démarche facultative et ne pourra viser l'efficacité sans transparence ni contrôle.

C'est dans cet esprit que la CGT aurait souhaité que les propositions de l'avis sur le *reporting* extra-financier aillent plus loin, notamment en ce qui concerne la révision du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

Enfin, et pour conclure, la CGT est convaincue que, comme le souligne l'avis, gagner les enjeux de la transition économique, sociale et environnementale, nécessite de sortir d'une conception en silos (environnement, social et économique) pour se diriger vers un modèle de développement inclusif.

La CGT a voté l'avis.